

TARIFS DE L'AGENCE - LOCATION

LOCAUX À USAGE D'HABITATION

À LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visites, de rédaction des actes et constitution du dossier	8€ TTC / m ²
Réalisation de l'état des lieux (par société Elaq immo)	3€ TTC / m ²
Honoraires de rédaction d'un avenant	5% TTC du loyer annuel hors charges

À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

Honoraires de visites, de rédaction des actes et constitution du dossier	8€ TTC / m ²
Réalisation de l'état des lieux (par société Elaq immo)	3€ TTC / m ²
Honoraires d'entremise et négociation	0€

LOCATION DE GARAGE ET LOCAUX ANNEXES

CHARGE LOCATAIRE	150€
------------------	------

LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

RÉDACTION DE BAIL + ÉTAT DES LIEUX	25% HT du loyer annuel (charge locataire)
------------------------------------	--

TARIFS DE L'AGENCE - GESTION PAR MGL



BARÈME DE NOS HONORAIRES DE GESTION



Agence partenaire en charge de la location
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

Formules

Prestations Ma Gestion Locative	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Mise en place du mandat de gestion	✓	✓
Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	✓	✓
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	✓	✓
Délivrance d'une quittance de loyer	✓	✓
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email	✓	✓
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✓	✓
Paieement des charges de copropriété au syndic sur demande	✓	✓
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✓	✓
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✓	✓
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	✓	✓
Suivi digital de votre parc locatif	✓	✓
Garantie Loyers impayés		✓
Déclaration et suivi des loyers impayés		✓
Paieement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)		✓
Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€		✓
Protection juridique		✓

LOYERS > nos taux sont dégressifs	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité	TTC	TTC
Loyers hors charges inférieurs à 1500€	7,08%	10,78%
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€	5,88%	9,58%
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	4,68%	8,38%

*GLI = Garantie Loyers Impayés à 2,50 % TTC (sans plafond de loyer, sans franchise, sur toute la durée du sinistre)

Offre Stationnement (Box ou parking) à 11,88 % TTC



Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.
Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur).
Taux de TVA en vigueur : 20 %, sauf TVA DOM-TOM 8,50%

CARTE PROFESSIONNELLE Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion Immobilière (Carte professionnelle n° • CPI 4901 2018 000 035 711) Valable jusqu'au 25/07/2024
Délivrée par : CCI de Maine-et-Loire le : 26/07/2021 Dénomination : FICHIER HABITAT Forme juridique : SARL Siège social : 29 Boulevard GASTON DUMESNIL, 49100 ANGERS
Capital social : 10 000 euros Ncm commercial : FICHIER HABITAT Enseigne : IMMOBILIERE DES 3 RIVES
N° unique d'identification • 841 721 764 Représentant légal : Jean-Louis PECHEUX téléphone 06 46 12 17 46 Mail: agence@immo3rives.com
Garantie Financière . Transaction sur immeubles et fonds de commerce Peut recevoir des fonds GALIAN 89 Rue LA BOETIE 75008 PARIS Montant de la garantie 120000 euros
Gestion immobilière GALIAN 89 Rue LA BOETIE 75008 PARIS Montant de la garantie : 120000 euros
Assurance : Transaction sur immeubles et fonds de commerce MMA 14 Boulevard MARIE ET ALEXANDRE OYON 72030 LE MANS CEDEX 9
Gestion immobilière MMA 14 Boulevard MARIE ET ALEXANDRE OYON 72030 LE MANS CEDEX 9 Compte bancaire (séquestre) :
BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST 18 Quai DEVIZES 53100 MAYENNE Compte n° • FR7613807007692533281255860 AMEPI

TARIF DE L'AGENCE (tout mandat signé, suite à démarchage, dispose d'un délai de rétractation de 14 jours)

« Mandat de Vente »

Transactions maisons ou appartements.

Tarif des honoraires : jusqu'à 27 000 EUROS := 5 000 Euros T.T.0 à la charge des **Vendeurs**,

plus sur la partie au-delà de 27 000 EUROS = 4,9 % T.T.C. du prix de vente à la charge des **Vendeurs**

« Mandat de Vente » de terrains à bâtir : honoraires 10% TTC sur le prix de vente à la charge des **Vendeurs**

Ces tarifs couvrent l'ensemble de la prestation de service indivisible, la prise de mandat,

la vérification de tous les éléments nécessaires à la vente du bien,

la publicité sur différents supports, et l'élaboration de visuels, la recherche de tous les acquéreurs potentiels,

la faisabilité du projet dans la mesure des investigations autorisées par la loi,

les visites du bien par les acquéreurs potentiels, les aides à la négociation et à l'ajustement du prix,

la rédaction de l'avant-contrat de vente, vérifications des obligations de l'acquéreur, l'assistance à l'acte de vente authentique devant notaire.

Toutes formules FAI ou autres ajoutées à nos publicités de façon automatique sont impropres à nos tarifs. le publicitaire engageant alors seul sa responsabilité

Tarif des honoraires : transactions constructions neuves

Les honoraires sont fixés librement par le mandant (constructeur, promoteur ou autres)

Suivant sa grille de commissionnement des mandataires commercialisant le programme ou les programmes,

sinon c'est le tarif « : **Mandat de Vente, Terrains à bâtir** » qui s'applique.

« Prix de vente » : correspond au prix affiché, prix convenu avec le vendeur.

Les honoraires, du diagnostiqueur, de levée d'hypothèques **et d'agence** ne sont pas une charge augmentative du prix,

au regard de l'administration fiscale, ils ne sont pas déductibles pour le calcul des frais d'actes notariés.

C'est une prestation de service indépendante réglée par le vendeur, conformément au mandat enregistré sur notre registre,

l'acquéreur n'a pas d'honoraires à sa charge.

Délégation de mandat : Les honoraires appliqués, charge et répartition sont ceux du détenteur du mandat d'origine et de sa responsabilité.

« Mandat de recherche » d'un bien immobilier (appelé aussi chasseur d'immobilier).

Tarif des honoraires : jusqu'à 22 000 EUROS = 5 000 Euros T.T.0 à la charge des **Acquéreurs**

plus sur la partie au delà de 22 000 EUROS = 5,25% T.T.C. du prix vendeur à la charge des **Acquéreurs**

« Mandat de recherche » de terrains à bâtir : honoraires 10% TTC du prix vendeur à la charge des **Acquéreurs**

C'est une prestation de service réglée par l'acquéreur, conformément au mandat enregistré sur notre registre

Le Vendeur n'a pas d'honoraires d'agence à sa charge et les honoraires d'agence sont une charge augmentative du prix pour l'acquéreur.

Ils sont déductibles du prix global payé par l'acquéreur pour le calcul des frais d'actes notariés.

Les tarifs ci-dessus ne peuvent qu'être minorés, selon les difficultés de commercialisation ou de négociation selon **devis préalable** établi entre les parties